

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
des Hauts-de-France
et gendarmerie pour la zone
de défense et de sécurité Nord

**Décision n° 399 du 13 janvier 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
des groupements de gendarmerie départementale du Nord et du Pas-de-Calais**

NOR : INTJ2101015S

Le commandant de la région de gendarmerie des Hauts-de-France et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 23589 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032370S),

Décide :

Article 1

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} février 2021 :

Rodrigues	Philippe	NIGEND : 177 583
------------------	----------	------------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2021 :

Gailliaerde	Jérôme	NIGEND : 188 722
Boutemy	Dominique	NIGEND : 197 276

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} février 2021 :

Leurette	Bérénice	NIGEND : 239 672
Brunet	Pascal	NIGEND : 183 681
Fourneau	Fabrice	NIGEND : 228 366
Betegnies	Benoît	NIGEND : 176 108

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2021 :

Renaux	Mélanie	NIGEND : 331 914
Rousmans	Xavier	NIGEND : 208 405
Grimont	Ségolène	NIGEND : 366 882
Cerou	Julien	NIGEND : 302 954
Nys	Michaël	NIGEND : 229 164

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 janvier 2021.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie
des Hauts-de-France
et la gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Nord,
G. Cazenave-Lacroutz*